

SERVICE DE RECHERCHE D'UNIFOR

OBSERVATIONS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Une analyse mensuelle des derniers indicateurs du marché du travail
Février 2023



UNIFOR
theUnion | lesyndicat
Le 10 mars 2023

Statistiques nationales

Dans un refrain devenu familier dans ces pages, le marché du travail canadien a de nouveau dépassé les attentes. L'économie canadienne a créé près de 22 000 emplois en février et le taux de chômage est demeuré stable à 5 %. Depuis février 2022, le Canada peut compter sur 410 000 travailleuses et travailleurs de plus, un gain global de 2,1 % d'une année à l'autre. Bien que le marché du travail ait certes connu un ralentissement depuis janvier, des emplois sont toujours créés malgré la stagnation du PIB et la baisse de confiance des entreprises.

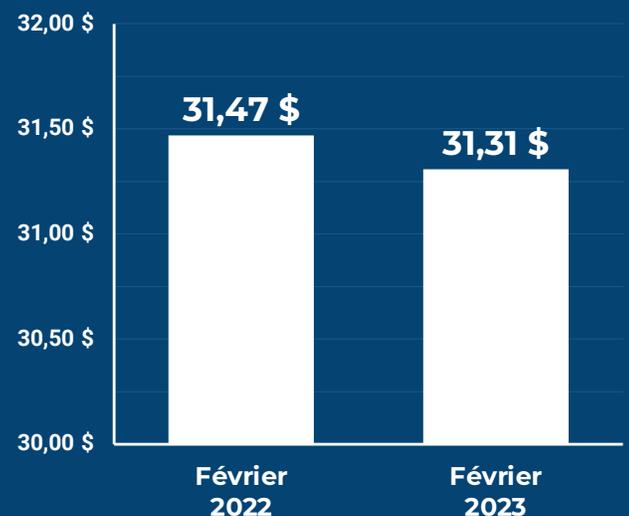
Une hausse du salaire horaire moyen de 0,5 % a été observée en février, mais les salaires réels (ajustés en fonction de l'inflation) demeurent inférieurs un an plus tard. Le taux de couverture syndicale a grimpé à 31 % et se situe nettement au-dessus de la moyenne des dernières années pour février.

	Moyenne sur 5 ans fév. 2017 à fév. 2021	Fév. 2022	Janv. 2023	Fév. 2023	Variation annuelle (var. ann.)	Variation mensuelle (var. mens.)
Emploi total ¹	18 741 500	19 643 800	20 032 300	20 054 100	410 300 2,1 %	21 800 0,1 %
Taux de chômage (%) ²	6,5	5,4	5,0	5,0	-0,4	0,0
Taux de participation (%) ³	65,8	65,8	65,7	65,7	-0,1	0,0
Taux de syndicalisation (%) ⁴	30,5	30,4	30,9	31,0	0,6	0,1
Salaire horaire moyen ⁵	28,44 \$	31,47 \$	33,01 \$	33,16 \$	5,4 %	0,5 %
Salaire horaire moyen réel ⁶	30,84 \$	31,47 \$	31,17 \$	31,31 \$	-0,5 %	nd

Taux de chômage



Salaire horaire moyen réel



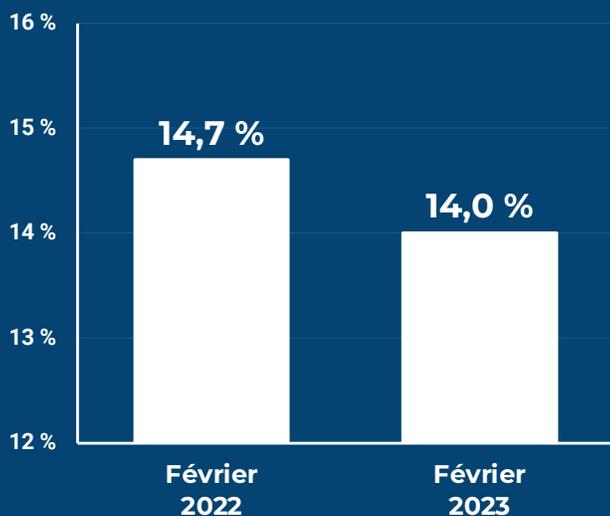
Indicateurs nationaux de précarité

Les indicateurs de précarité d'Unifor révèlent que le ralentissement du marché du travail observé en janvier s'est poursuivi en février. Le nombre de travailleuses et travailleurs à temps partiel a augmenté, de même que le nombre de travailleuses et travailleurs à temps partiel souhaitant un emploi à temps plein. Le taux de sous-utilisation a reculé légèrement, mais demeure 1 point au dessus des niveaux de décembre, alors que le nombre de travailleuses et travailleurs temporaires

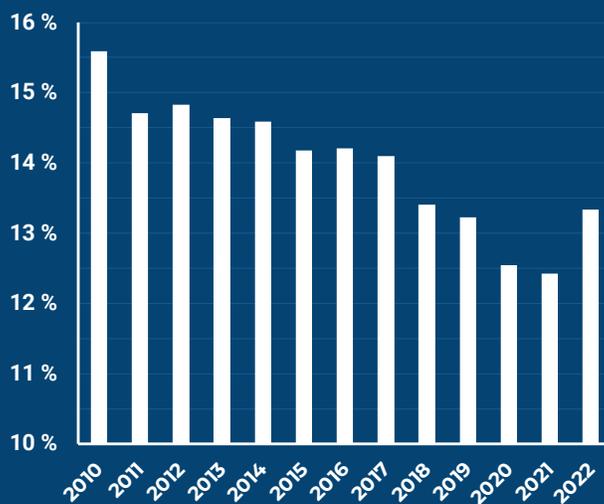
et contractuels a légèrement augmenté. Le creusement de l'écart salarial entre les genres au cours de la dernière année est inquiétant. Le taux horaire moyen des femmes était inférieur de près de 13,5 % à celui des hommes en 2022 (voir le graphique ci-dessous), et ce chiffre est passé à 14 % en janvier et février. Bref, malgré des taux d'emploi records, les femmes se heurtent toujours à des obstacles systémiques en matière d'équité salariale dans l'ensemble du Canada.

	Fév. 2022	Janv. 2023	Fév. 2023	Var. ann.	Var. mens.
Taux d'emplois à temps partiel (%) ⁷	19,4	18,7	18,9	-0,5	0,2
Emplois à temps partiel involontaire (%) ⁸	39,9	39,8	39,9	0,0	0,1
Taux de sous-utilisation (%) ⁹	8,0	7,4	7,3	-0,7	-0,1
Taux de sous-emploi (%) ¹⁰	14,7	14,0	14,0	-0,7	0,0
Personnes occupant plusieurs emplois (%) ¹¹	5,5	5,7	5,7	0,2	0,0
Détenteurs d'emplois temporaires (%) ¹²	11,0	10,4	10,6	-0,4	0,2
<i>Occasionnel/autre (%)</i>	3,4	3,2	3,1	-0,3	-0,1
<i>Temporaire/à contrat (%)</i>	6,7	6,2	6,3	-0,4	0,1
<i>Saisonnier (%)</i>	1,0	1,0	1,1	0,1	0,1
Incidence des bas salaires (%) ¹³	18,9	19,0	18,9	0,0	-0,1
Écart salarial entre les genres ¹⁴	4,72 \$	5,00 \$	4,96 \$	5,1 %	-0,8 %
NEEF (x 1 000) ¹⁵	666,4	704,6	687,4	3,2 %	-2,4 %

Taux de sous-emploi



Écart salarial entre les genres



Statistiques régionales

Une croissance de l'emploi a été observée dans toutes les régions, sauf le Québec, qui a connu une baisse de 15 500 emplois (-0,3 %). Par conséquent, le taux de chômage régional a dépassé la marque des 4 %, alors que le taux de participation a chuté de 0,2 point de pourcentage. Le taux de chômage de 4,1 % du Québec demeure tout de même considérablement en deçà de la moyenne nationale.

Ailleurs, 15 600 emplois (+0,2 %) ont été créés en Ontario, 9 100 emplois (+0,2 %) dans les Prairies, 6 700 emplois (+0,2 %) en Colombie-Britannique et 5 900 emplois (+0,5 %) dans la région de l'Atlantique. Étonnamment, malgré le gain d'emplois, le taux de chômage en Colombie-Britannique a fait un bond de 0,7 point de pourcentage en raison de l'afflux de chercheurs d'emploi sur le marché du travail, le taux d'activité ayant augmenté de 0,5 point de pourcentage.

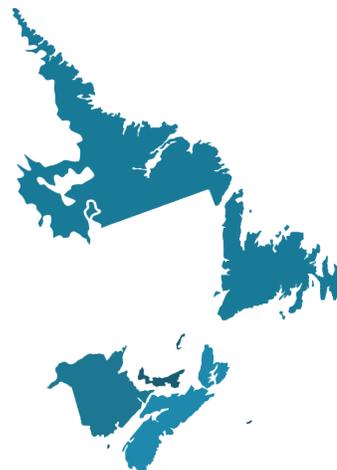
La plus forte croissance des salaires a été observée dans les Prairies, où le salaire horaire moyen a augmenté de 1,3 % en février, mais les salaires réels continuent d'y afficher la baisse la plus marquée d'une année à l'autre (-1,4 %). En revanche, la croissance de l'emploi a été anémique en Ontario, où le salaire horaire moyen a connu une faible hausse de 0,1 %, tandis que la moyenne nationale était de 0,5 % le mois dernier.



Statistiques régionales continués

Atlantique

	Fév. 2022	Fév. 2023	Var. ann.	Var. mens.
Emploi total	1 164 000	1 204 400	40 400 3,5 %	5 900 0,5 %
Taux de chômage (%)	8,3	6,9	-1,4	-0,5
Taux de participation (%)	61,2	60,9	-0,3	-0,2
Taux de syndicalisation (%)	33,9	33,2	-0,7	-0,2
Salaire horaire moyen	27,37 \$	28,92 \$	5,6 %	0,7 %
Salaire horaire moyen réel	27,37 \$	27,30 \$	-0,3 %	nd



Québec

	Fév. 2022	Fév. 2023	Var. ann.	Var. mens.
Emploi total	4 398 200	4 496 100	97 900 2,2 %	-15 500 -0,3 %
Taux de chômage (%)	4,4	4,1	-0,2	0,2
Taux de participation (%)	64,5	65,0	0,5	-0,2
Taux de syndicalisation (%)	39,2	39,5	0,3	0,4
Salaire horaire moyen	30,40 \$	32,38 \$	6,5 %	0,4 %
Salaire horaire moyen réel	30,40 \$	30,57 \$	0,6 %	nd



Ontario

	Fév. 2022	Fév. 2023	Var. ann.	Var. mens.
Emploi total	7 721 300	7 865 300	144 000 1,9 %	15 600 0,2 %
Taux de chômage (%)	5,7	5,1	-0,5	0,0
Taux de participation (%)	65,7	65,5	-0,2	0,0
Taux de syndicalisation (%)	26,7	26,9	0,2	0,1
Salaire horaire moyen	32,44 \$	34,00 \$	4,8 %	0,1 %
Salaire horaire moyen réel	32,44 \$	32,10 \$	-1,1 %	nd



Statistiques régionales continués

Prairies

	Fév. 2022	Fév. 2023	Var. ann.	Var. mens.
Emploi total	3 618 100	3 711 000	92 900 2,6 %	9 100 0,2 %
Taux de chômage (%)	5,8	5,4	-0,4	0,0
Taux de participation (%)	69,4	69,1	-0,4	0,0
Taux de syndicalisation (%)	27,4	28,7	1,3	0,1
Salaire horaire moyen	31,67 \$	33,07 \$	4,4 %	1,3 %
Salaire horaire moyen réel	31,67 \$	31,22 \$	-1,4 %	nd



Colombie-Britannique

	Fév. 2022	Fév. 2023	Var. ann.	Var. mens.
Emploi total	2 742 100	2 777 400	35 300 1,3 %	6 700 0,2 %
Taux de chômage (%)	4,7	5,1	0,3	0,7
Taux de participation (%)	65,4	65,5	0,2	0,5
Taux de syndicalisation (%)	29,3	31,0	1,7	0,2
Salaire horaire moyen	32,01 \$	34,12 \$	6,6 %	0,4 %
Salaire horaire moyen réel	32,01 \$	32,21 \$	0,6 %	nd



Salaires horaires par industrie

Croissance des salaires nominaux par rapport aux salaires corrigés de l'inflation

Industrie	Fév. 2022	Fév. 2023	Variation annuelle	Variation corrigés de l'inflation
Agriculture	22,62 \$	22,86 \$	1,0 %	-4,8 %
Foresterie	32,31 \$	32,89 \$	1,8 %	-4,0 %
Mines, pétrole et gaz	46,63 \$	49,94 \$	7,1 %	1,1 %
Services publics	47,09 \$	48,95 \$	3,9 %	-1,9 %
Construction	33,43 \$	35,06 \$	4,9 %	-1,0 %
Fabrication de biens durables	32,15 \$	33,58 \$	4,4 %	-1,4 %
Fabrication de biens non durables	30,33 \$	32,08 \$	5,8 %	-0,2 %
Commerce de gros	32,36 \$	34,66 \$	7,1 %	1,1 %
Commerce de détail	21,59 \$	22,93 \$	6,2 %	0,3 %
Transport et entreposage	29,25 \$	31,25 \$	6,9 %	0,9 %
Finances et assurances	39,53 \$	42,08 \$	6,5 %	0,5 %
Services immobiliers, de location et de location à bail	33,18 \$	32,85 \$	-1,0 %	-7,0 %
Services professionnels, scientifiques et techniques	39,85 \$	43,68 \$	9,6 %	3,4 %
Soutien aux entreprises, aux bâtiments et autres	24,48 \$	25,80 \$	5,4 %	-0,5 %
Services éducatifs	36,67 \$	38,18 \$	4,1 %	-1,7 %
Soins de santé et assistance sociale	29,95 \$	31,14 \$	4,0 %	-1,8 %
Information, culture et loisirs	31,46 \$	31,73 \$	0,9 %	-5,0 %
Hébergement et services de restauration	17,69 \$	19,32 \$	9,2 %	3,0 %
Autres services	27,19 \$	28,13 \$	3,5 %	-2,4 %
Administration publique	41,36 \$	42,21 \$	2,1 %	-3,8 %

Les secteurs de l'hébergement et de la restauration (9,2 %) et des services professionnels, scientifiques et techniques (9,6 %), des industries ayant connu une croissance impressionnante de l'emploi en 2022 et dans lesquelles la croissance des salaires réels a désormais dépassé la barre des 3 %, ont enregistré les plus fortes augmentations salariales d'une année à l'autre. Toutefois, plus de la moitié de toutes les industries continuent d'afficher une croissance négative des salaires réels en raison de l'inflation.

Contrairement à janvier, la croissance de l'emploi en février a surtout touché le secteur de la production de biens, lequel représentait près de 80 % de tous les emplois créés. Cependant, le secteur des soins de santé et de l'aide sociale (+15 300) a connu la plus forte croissance globale, bien que les hausses observées dans ce secteur aient été en grande partie réduites à néant en raison des pertes constatées ailleurs dans le secteur des services.

Gains et pertes mensuels d'emplois par industrie et par secteur

Variation de l'emploi par industrie et par secteur, de janvier à février 2023

SECTEUR DE LA PRODUCTION DE BIENS		17 500
Agriculture	-200	
Foresterie, pêche, mines, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz		5 000
Services publics		7 500
Construction	-1 500	
Fabrication		6 800
SECTEUR DES SERVICES		4 200
Commerce de gros et de détail	-2 500	
Transport et entreposage		6 200
Finance, assurances, services immobiliers et de location	-8 000	
Services professionnels, scientifiques et techniques	-2 200	
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	-10 500	
Services d'enseignement	-7 700	
Soins de santé et assistance sociale		15 300
Information, culture et loisirs	-7 800	
Services d'hébergement et de restauration		3 100
Autres services (sauf les administrations publiques)		8 400
Administrations publiques		10 000



NOTES

1. L'emploi total comprend toutes les personnes en âge de travailler (15 ans et plus) qui sont actuellement employées. Corrigé des variations saisonnières.
2. Le taux de chômage exprime le pourcentage de Canadiennes et Canadiens en âge de travailler qui sont au chômage et qui cherchent activement du travail. Il n'inclut pas les chômeurs qui ne sont pas actuellement à la recherche d'un emploi ou qui sont sans emploi de façon permanente, et qui sont donc considérés comme étant en dehors du marché du travail. Corrigé des variations saisonnières.
3. Le taux de participation exprime le pourcentage de tous les Canadiens et Canadiennes en âge de travailler qui participent au marché du travail, y compris les personnes ayant un emploi et les chômeurs (à la recherche active d'un emploi). Corrigé des variations saisonnières.
4. Le taux de syndicalisation comprend les travailleuses et travailleurs qui sont membres d'un syndicat ainsi que ceux qui sont non syndiqués mais couverts par les modalités d'une convention collective.
5. Le salaire horaire moyen est calculé à partir des salaires ou traitements habituels déclarés par les employés pour leur emploi principal.
6. Le salaire horaire moyen réel corrige les salaires pour tenir compte de l'impact de l'inflation et est exprimé en dollars du mois correspondant de l'année précédente. Les données de l'indice des prix à la consommation n'étant pas disponibles pour le mois en cours avant la publication des résultats de l'Enquête sur la population active, l'indice des prix à la consommation du mois précédent est utilisé pour estimer les salaires réels de la période en cours.
7. Le taux d'emplois à temps partiel mesure le pourcentage de tous les travailleurs et travailleuses salariés qui travaillent à temps partiel.
8. Le taux d'emplois à temps partiel involontaire mesure le pourcentage de travailleuses et travailleurs à temps partiel qui souhaitent un emploi à temps plein.
9. Le taux de sous-utilisation, ou R8, est utilisé par Statistique Canada pour mesurer la main-d'œuvre sous-utilisée. Il ajoute au taux de chômage ceux qui attendent un rappel ou des réponses, les mises en chantier à long terme, les travailleuses et travailleurs janouragés (ceux qui n'ont pas cherché parce qu'ils pensaient qu'aucun emploi n'était disponible) et une partie des travailleuses et travailleurs à temps partiel involontaires.
10. Le taux de sous-emploi mesure le pourcentage de Canadiennes et Canadiens qui veulent travailler mais qui ne peuvent pas trouver un emploi convenable ou qui ne disposent pas de systèmes de soutien adéquats leur permettant de se lancer dans la recherche d'un emploi. Il mesure donc l'ampleur réelle de la sous-utilisation de la main-d'œuvre au Canada. Le taux de sous-emploi ajoute au taux de chômage tous les travailleuses et travailleurs à temps partiel involontaire et les personnes aux limites de la population active (c'est-à-dire celles qui voulaient travailler mais qui n'ont pas pu chercher activement un emploi en raison de circonstances atténuantes).
11. Le taux de cumul d'emplois mesure le pourcentage de travailleuses et travailleurs salariés qui occupent deux emplois ou plus.
12. Le taux de titulaires d'emplois temporaires mesure le pourcentage de travailleuses et travailleurs salariés dont l'emploi est temporaire.
13. L'incidence des bas salaires est exprimée en pourcentage des salariés horaires qui gagnent moins des deux tiers du salaire horaire médian. Cette mesure est une norme largement acceptée pour déterminer le seuil de faible revenu.
14. L'écart de rémunération entre les sexes mesure la différence moyenne de revenu entre les hommes et les femmes qui gagnent un salaire horaire. Un écart positif indique que les hommes gagnent, en moyenne, plus que les femmes.
15. La catégorie des NEEF mesure le nombre de Canadiens âgés de 15 à 29 ans qui ne sont pas actuellement en emploi, aux études ou en formation.





unifor
theUnion | lesyndicat

www.unifor.org